INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 18 janvier 2019 à 19 h 01 au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs, André Cliche, Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Était absent : le conseiller monsieur Eric Johnston.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 h 01.

2019-01-474

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2018 ;

2.2 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2018 ;

2. CORRESPONDANCE

3. LÉGISLATION

4. DÉCLARATION DU MAIRE

5. ADMINISTRATION

5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2018 ;

5.2 Adoption du règlement 2018-540 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2019 ;

5.3 Adoption du règlement 2018-543 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (barrière au #1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.4 Adoption du règlement 2018-544 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.5 Adoption du règlement 2018-545 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

5.6 Adoption du règlement 2018-546 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Réjean Ouest et Marcel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019;

5.7 Adoption du règlement 2018-547 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.8 Adoption du règlement 2018-549 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Vert par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.9 Adoption du règlement 2018-550 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Rozon et de la rue Renée par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.10 Adoption du règlement 2018-551 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue de la Sapinière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.11 Adoption du règlement 2018-552 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.12 Adoption du règlement 2018-553 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.13 Adoption du règlement 2018-554 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.14 Adoption du règlement 2018-555 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue du Chemin-de-Fer (du # 330 au # 753) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

5.15 Autorisation des dépenses incompressibles pour l'année 2019 ;

5.16 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité (ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes) ;

5.17 Embauche d'une adjointe à la comptabilité ;

5.18 Embauche d'une comptable ;

5.19 Constitution du comité de révision des politiques Familles et Aînés ;

5.20 Cession à titre gratuit des lots 21-A-1 du rang 2 (Pont) et 20-2 du rang 2 (chemin Lanthier) du canton de Wentworth, circonscription d'Argenteuil à la municipalité de Wentworth-Nord ;

5.21 Octroi de contrats – Appel d'offres 2018-12-17 – déneigement des chemins municipaux « secteur Laurel » 2018-2019, en option 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 du « secteur Montfort » 2018-2021, en option 2021-2022 et 2022-2023 ;

5.22 Autorisation de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues et d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement ;

5.23 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2019 ;

5.24 Changement de signataires autorisés – contrats et autres documents légaux de la municipalité de Wentworth-Nord ;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-24, # 2018-25 et #2018-26 des pompiers et premiers répondants ;

6.2 Avis de motion du projet de règlement SQ-03-2012-338-2 modifiant le règlement SQ-03-2012-338 concernant la circulation et le stationnement ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

6.3 Modification du tableau de sauvetage hors route (hiver/été) de l'addenda 2 de l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie (ci-après, entente) ;
6.4 Formation d'un Comité de sécurité civile – MRC des Pays-d'en-Haut ;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ZONAGE
9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 décembre 2018 ;
9.2. Adoption du règlement 2017-496-1 amendant le règlement sur les permis et certificats 2017-496 ;
9.3. Adoption du règlement SQ-04-2012-339-2 modifiant le règlement de nuisance SQ-02-2012-339 ;
9.4. Adoption du second projet de règlement 2017-498-2 modifiant le règlement de zonage 2017-496 ;
9.5. Dérogation mineure 2018-0447 – lotissement ch. des Sommets-Nord ;
9.6. Frais de parcs et espaces verts permis 2018-9016 ;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2019-01-475 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2018 avec la correction suivante à la résolution 2018-12-456 concernant le calendrier des séances du conseil :

La date du 19 avril 2019 devra être changée pour le 18 avril 2019.

2019-01-476 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2018.

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

2019-01-477

ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de décembre 2018.

FONDS D'ADMINISTRATION 2017		FONDS D'ADMINISTRATION 2018	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	47 080.67 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	30 842.76 $
Déneigement :	106 660.07 $	Déneigement :	106 587.22 $
Remboursement en capital & Intérêts	0 $	Remboursement en capital & Intérêts	0 $
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	101 792.45 $	Salaires nets :	100 299.77 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	28 453.77 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	86 270.97 $
ACHATS (lot 11) :	104 146.30 $	**ACHATS** (lot 11) :	163 692.54 $
Remise de retenues	0 $	**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	
Assurance générale	75 714.00 $	Ordures et recyclage :	0 $
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2017		**Année 2018**	
Ctr communautaire Laurel	3 149.62 $	Rue Millette	2 335.97 $
Achat équipement (Grizly)	2 320.22 $		
Ordinateur portable	577.43 $		
Entretien des routes	1 331.51 $		
TOTAL	**471 226.04 $**	**TOTAL**	**490 029.23 $**

2019-01-478

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-540 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ;

ATTENDU QUE le Conseil adoptera le budget de la municipalité pour l'exercice financier débutant le 1er janvier 2019 au montant de 5 548 503 $;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux des taxes foncières et spéciales et de fixer les intérêts ainsi que les compensations pour l'année ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'entend pas se prévaloir des dispositions de la section III.4 de la *Loi sur la fiscalité municipale, LRQ, c.F-2.1* en ce qui a trait à la variété du taux de la taxe foncière ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Eric Johnston à la séance ordinaire du conseil le 16 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 14 décembre 2018 et qu'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche d'adopter le projet de règlement ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le règlement numéro 2018-540 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2019, soit adopté.

2019-01-479

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-543 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA RUE DU CHEMIN-DE-FER (CÔTÉ OUEST : DE LA BARRIÈRE AU # 1042 INCLUSIVEMENT) PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au # 1042) ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Benoît Beaudin inc. » ont été retenus pour une somme 4 225,83 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-543 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au # 1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-543 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au # 1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation
2019-01-480

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-544 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE PARTIE DU CHEMIN LINDA PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Linda ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Gagné & fils ltée » ont été retenus pour une somme de 2 361,54 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-544 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-544 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-481

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-545 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-NOIR PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Noir ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Gagné et fils ltée » ont été retenus pour une somme de 2 623,73 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-545 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-545 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-482

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-546 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE RÉJEAN OUEST ET DE LA RUE MARCEL PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Réjean Ouest et de la rue Marcel ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 1 609,65 $ taxes incluses ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-546 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Réjean Ouest et de la rue Marcel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-546 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Réjean Ouest et de la rue Marcel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-483

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-547 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GEORGES PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Georges ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 4 024,13 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-547 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-547 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Georges par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-484

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-549 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-VERT PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Vert ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette inc. » ont été retenus pour une somme de 6 323,63 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-549 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Vert par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-549 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Vert par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-485

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-550 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU CHEMIN ROZON ET DE LA RUE RENÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Rozon et de la rue René ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 2 908,87 $ taxes incluses ;
ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-550 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Rozon et de la rue René par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-550 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Rozon et de la rue René par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-486

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-551 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE DE LA SAPINIÈRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue de la Sapinière ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 3 098,58 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-551 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue de la Sapinière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-551 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue de la Sapinière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-487

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-552 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GRAVEL PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la Gravel ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 9 772,88 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-552 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Zgodzinski,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-552 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-488

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-553 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN LEBEAU PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Lebeau ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 2 127,04 $ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-553 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-553 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

No de résolution
ou annotation

2019-01-489

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-554 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE DUPUIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Dupuis ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Gagné et fils ltée » ont été retenus pour une somme de 2 530,22 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-554 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-554 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 » soit adopté.

2019-01-490

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-555 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE DU CHEMIN-DE-FER (DU # 330 AU # 753) PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (# 330 au # 753) ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Excavation Benoît Beaudin inc. » ont été retenus pour une somme 3 588,60 $ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Yvon Paradis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le Projet de règlement 2018-555 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (# 330 au # 753) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le « Règlement 2018-555 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (# 330 au # 753) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2018-2019, soit adopté.

2019-01-491

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU l'obligation légale du Conseil municipal d'autoriser le paiement de tous les déboursés ;

ATTENDU le caractère incompressible de certaines dépenses pour l'année 2019 (voir liste ci-jointe) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2019. Le total de ses dépenses est estimé à 4 393 291 $.

2019-01-492

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (VENTES D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES)

La liste des personnes endettées envers la Municipalité (ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes) a été déposée.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

2019-01-493 **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA COMPTABLITÉ**

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau et du secrétaire-trésorier adjoint et directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'embaucher madame Véronique Cronier à titre d'adjointe à la comptabilité selon les termes et conditions de la convention collective du syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Wentworth-Nord. Madame Cronier entrera en poste le 21 janvier 2019 en remplacement d'un poste dépourvu de titulaire.

2019-01-494 **EMBAUCHE D'UNE COMPTABLE**

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau et du secrétaire-trésorier adjoint et directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'embaucher madame Mireille Perreault à titre de comptable, avec une probation de 3 mois, et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier les termes et les conditions d'embauche. Madame Perreault entrera en poste le 4 février 2019.

2019-01-495 **CONSTITUTION DU COMITÉ DE RÉVISION DES POLITIQUES FAMILLES/AÎNÉS**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place les programmes de soutien aux politiques familiales municipales et **à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA).**

ATTENDU QUE la politique familiale et MADA de la MRC des Pays-d'en-Haut et des municipalités constituantes sont échues.

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Wentworth-Nord réalisent une démarche conjointe de révision de la politique familiale et de celle des aînés.

ATTENDU QUE la convention d'aide financière de la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation demande une résolution du conseil de la municipalité qui autorise de nouveau la création et la mise sur pied d'un comité local décrivant :

- son mandat dont, notamment, la mise à jour de la politique municipale familiale et MADA ;
- les noms des membres constitutifs et leurs responsabilités respectives.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de nommer :

1. Monsieur Jean-Luc Groulx, conseiller
2. Monsieur Stéphane Legault, directeur de la Vie Communautaire, des Loisirs et de la Culture
3. Monsieur Yves Léveillé, représentant Aîné, secteur Montfort
4. Madame Sylvie Filiatrault, représentante Aînée, secteur Laurel
5. Monsieur Joseph Charlebois, représentant Aîné, secteur St-Michel
6. Madame Mélanie Côté, représentante Famille, secteur Montfort
7. Madame Joann McTavish, représentante Famille, secteur Laurel
8. Madame Lilyane Saucier, représentante Famille, secteur Laurel
9. Madame Nathalie Gagné/monsieur Pierre Gagné, représentant Famille, secteur Saint-Michel

En tant que membres constitutifs du comité local de pilotage des politiques familiales et MADA pour la municipalité de Wentworth-Nord.

2019-01-496

CESSION À TITRE GRATUIT DES LOTS 21-A-1 DU RANG 2 (PONT) ET 20-2, RANG 2 (CHEMIN LANTHIER) DU CANTON DE WENTWORTH, CIRCONSCRIPTION D'ARGENTEUIL, À LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt et la sécurité des citoyens que la Municipalité se porte acquéreur de ces lots ;

ATTENDU QUE ces lots sont distincts et qu'aucuns frais d'arpentage ne sera requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera les frais notariaux pour la cession des lots 21-A-1 du Rang 2 (Pont) et 20-2 du Rang 2 (chemin Lanthier) du canton de Wentworth, circonscription d'Argenteuil ;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre le propriétaire, monsieur Philippe Lamothe et madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière en présence de Me Rino Soucy ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau et le maire, monsieur François Ghali, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents notariaux nécessaires pour la cession à titre gratuit des lots 21-A-1 du Rang 2 (Pont) et 20-2 du Rang 2 (chemin Lanthier) du canton de Wentworth, circonscription d'Argenteuil.

2019-01-497

OCTROI DE CONTRATS - APPEL D'OFFRES 2018-12-17 – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX « SECTEUR LAUREL » 2018-2019, EN OPTION 2019-2020, 2020-2021 ET 2022-2023 ET « SECTEUR MONTFORT » 2018-2021, EN OPTION 2021-2022 ET 2022-2023

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU la réception de la lettre du MAMH du 14 décembre 2018 nous obligeant à retourner en appel d'offres pour le déneigement des secteurs de Laurel et de Montfort ;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres ;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres 2018-12-17 (SEAO 1224591) en date du 20 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue pour le secteur Laurel

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue pour le secteur Montfort ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions tenue le 11 janvier 2019 à 10 h à l'hôtel de ville de la Municipalité dont le procès-verbal est donné en annexe ;

ATTENDU le compte-rendu de l'ouverture des soumissions pour le secteur Laurel et le secteur Montfort va comme suit :

SECTEUR LAUREL 42.82 km

Entrepreneur: Bernard Bissonnette

	2018-2019	Option 2019-2020	Option 2020-2021	Total pour 3 ans	Option 2021-2022	Total pour 4 ans	Option 2022-2023	Total pour 5 ans
Déneigement - Taux au km	5 835.91 $	5 835.91 $	6 000.00 $		6 180.00 $		6 360.00 $	
Sous-total	249 893.67 $	249 893.67 $	256 920.00 $	756 707.33 $	264 627.60 $	1 021 334.93 $	272 335.20 $	1 293 670.13 $
Virées, boites aux lettres et cul-de-sacs	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Taux horaire	- $	- $	- $		- $		- $	
Taux à la verge cube	- $	- $	- $		- $		- $	
GRAND TOTAL	249 893.67 $	249 893.67 $	256 920.00 $	756 707.33 $		1 021 334.93 $		1 293 670.13 $

******Le sable et le sel sont fourni par la Municipalité
Toutes les taxes sont incluses dans les prix indiqués

SECTEUR MONTFORT 23.39 km

Entrepreneur: David Riddell Excavation/Transport

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total pour 3 ans	Option 2021-2022	Total pour 4 ans	Option 2022-2023	Total pour 5 ans
Déneigement - Taux au km	8 623.12 $	8 623.12 $	8 623.12 $		8 623.12 $		8 623.12 $	
Sous-total	201 694.78 $	201 694.78 $	201 694.78 $	605 084.33 $	201 694.78 $	806 779.11 $	201 694.78 $	1 008 473.88 $
Virées, boites aux lettres et cul-de-sacs	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Taux horaire								
Taux à la verge cube								
GRAND TOTAL	201 694.78 $	201 694.78 $	201 694.78 $	605 084.33 $	201 694.78 $	806 779.11 $	201 694.78 $	1 008 473.88 $

Toutes les taxes sont incluses dans les prix indiqués

ATTENDU QUE pour le secteur de Montfort, la Municipalité se donne jusqu'au 30 septembre 2021 pour se prévaloir de l'option de renouvellement pour la quatrième année (4e année) et jusqu'au 30 septembre 2022 pour la cinquième (5e) année ;

ATTENDU QUE pour le secteur de Laurel, la Municipalité se donne jusqu'au 30 septembre 2019 pour se prévaloir de l'option de renouvellement pour la deuxième (2e) année, jusqu'au 30 septembre 2020 pour la troisième (3e) année, jusqu'au 30 septembre 2021 pour la quatrième année (4e) année et jusqu'au 30 septembre 2022 pour la cinquième (5e) année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur David Zgodzinski

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil :

D'OCTROYER le contrat de déneigement secteur Laurel pour 2018- 2019 à Bernard Bissonnette entrepreneur général Inc. pour une somme de 249 893,67 $ taxes incluses, avec 4 années d'option ;

D'OCTROYER le contrat de déneigement secteur Montfort pour 2018-2021 pour une somme de 605 084,33 $ à David Riddell Excavation et Transport soit 201 694,78 $ par année, taxes incluses, avec 2 années d'option.

2019-01-498 **AUTORISATION DE MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT OPTIONNELS**

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'acquérir un camion 10 roues et un camion 6 roues avec équipements de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Matteau, d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues et d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement optionnels.

2019-01-499 **CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2019**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se déroulera du 12 au 14 juin prochains au Palais des congrès à Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès est un lieu privilégié pour la formation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le partage d'information et le réseautage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'autoriser l'inscription de madame Marie-France Matteau au congrès de l'ADMQ 2019, au montant de 619,72 $ taxes incluses, de payer les frais d'hébergement au montant de 732 $ plus les taxes applicables et que les frais connexes pour les repas et déplacements lui soient remboursés conformément à la politique en vigueur, sur présentation de pièces justificatives.

2019-01-500 **CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AUTORISÉS - CONTRATS ET AUTRES DOCUMENTS LÉGAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE madame Marie-France Matteau a été nommée directrice générale et secrétaire-trésorière le 21 septembre 2018 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE madame Sophie Bélanger a quitté ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 22 juin 2018 ;

ATTENDU QUE certains dossiers légaux, contrats, ententes et autres, entamés préalablement à la nomination de madame Marie-France Matteau, requièrent la signature de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Wentworth-Nord, tous les dossiers légaux, contrats, ententes et autres et d'annuler toutes résolutions adoptées antérieurement au 22 juin 2018 qui autorisaient madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer.

2019-01-501

DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2018-24, 2018-25 et 2018-26 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-24, 2018-25 et #2018-26 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

Date	Adresse	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
22 nov.	1616 Berges-de-l'Est	9	241.56 $	
22 nov.	3130 Principale			
28 nov.	381 Principale	12	313.14 $	
13 déc.	159 Castor	16.5	404.87 $	oui
			959.57 $	

Premiers répondants	228.15 $
Prévention	991.38 $
Divers en caserne	1 631.28 $
- Travail administratif	4 059.42 $
Garde externe	1 081.98 $
Pratique premiers répondants	
Formation pompiers	
Formation premiers répondants	1 002.00 $
TOTAL :	**9 953.78 $**

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

2019-01-502

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SQ03-2012-338-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ03-2012-338 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Avis de motion est donné **par la conseillère Suzanne Paradis** qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement SQ03-2012-338-2 modifiant le règlement SQ03-2012-338 concernant la circulation et le stationnement sera adopté.

2019-01-503

MODIFICATION DU TABLEAU DE SAUVETAGE HORS ROUTE (HIVER/ÉTÉ) DE L'ADDENDA 2 DE L'ENTENTE RÉGIONALE D'ASSISTANCE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE (CI-APRÈS, ENTENTE).

ATTENDU QU'en mars 2013, le Conseil de la MRC acceptait le projet de répartition des services spécialisés (espace clos, sauvetage hors route, sauvetage nautique et sauvetage en hauteur) et la tarification en intégrant l'addenda 2 à l'Entente ;

ATTENDU l'évolution des services et la nécessité d'y apporter une révision ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie (CSI) adressée au Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de modifier la tarification inscrite au tableau de sauvetage hors route (Hiver/été) ;

ATTENDU la résolution du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, CM 351-11-18 qui prévoit :

- D'ACCEPTER l'ajout de « la tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été) ;
- DE MODIFIER la tarification qui est inscrite au tableau sauvetage hors route (hiver/été) de l'addenda 2 de l'Entente, tel que déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil :

D'ACCEPTER l'ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);

D'AUTORISER monsieur François Ghali, maire de la municipalité de Wentworth-Nord à signer l'« addenda no 2 (services spécialisés) / Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie » ;

D'AUTORISER madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Wentworth-Nord, à signer l'« addenda no 2 (services spécialisés) / Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie ».

2019-01-504

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE – MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU QU'à la séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 28 novembre 2018 la résolution CM-352-11-18 a été adoptée pour la formation d'un comité de sécurité civile ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire nommer un représentant au comité ad hoc sur la sécurité civile de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de nommer monsieur Jason Neil, directeur du service de la Sécurité incendie membre du comité ad hoc sur la sécurité civile de la MRC des Pays-d'en-Haut et en son absence, de nommer madame Martyne Charette, chef de division du service de la Sécurité incendie.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2018

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 décembre 2018 est déposée.

2019-01-505 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-496-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2017-496**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de corriger certains éléments du règlement sur les permis et certificat 2017-496, entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU l'adoption d'un avis de motion à la séance du Conseil du 19 octobre 2018 ;

ATTENDU l'adoption et la présentation d'un premier projet de règlement le 16 novembre 2018 ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU la publication d'un avis public dans le journal Accès et aux endroits désignés par le Conseil plus de 7 jours avant ladite assemblée ;

ATTENDU QUE la population n'a exprimé aucune opposition aux dispositions contenues au premier projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le règlement n° 2017-496-1 amendant le règlement sur les permis et certificats n° 2017-496 soit adopté.

2019-01-506 **ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ-04-2012-339-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES SQ-04-2012-339**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de corriger certains éléments du règlement sur les nuisances n° SQ-04-2012-339, entré en vigueur en 2012 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du présent projet de règlement ont été donnés par le conseiller Jean-Luc Groulx lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2018 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement SQ-04-2012-339-2 modifiant le règlement de nuisance SQ-04-2012-339 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, que le règlement numéro 2018-SQ-04-2012-339-2 modifiant le règlement de nuisances SQ-04-2012-339 soit adopté.

2019-01-507 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de corriger certains éléments du règlement de zonage 2017-498 entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance du conseil du 19 octobre 2018 ;

ATTENDU l'adoption et la présentation d'un premier projet de règlement le 16 novembre 2018 ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 14 décembre 2018 ;

ATTENDU la publication d'un avis public dans le journal Accès et aux endroits désignés par le conseil plus de 7 jours avant ladite assemblée ;

ATTENDU que la population n'a exprimé aucune opposition aux dispositions contenues au premier projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, que le second projet de règlement 2017-498-2 amendant le règlement de zonage 2017-498 soit adopté.

2019-01-508 **DÉROGATION MINEURE 2018-0447 – LOTISSEMENT CHEMIN DES SOMMETS-NORD**

ATTENDU QUE la demande vise la création d'un lot de 3 593,1 m^2, d'une largeur de 54,95 m, et d'une profondeur de 65,42 m dans la zone H-59 ;

ATTENDU QUE la grille des usages et normes de la zone H-59 exige une superficie minimale de 10 000 m^2, ainsi qu'une profondeur minimale de 75 m^2 et une largeur minimale de 60 m ;

ATTENDU la demande vise à assurer la quiétude des acheteurs d'un lot adjacent ;

ATTENDU le demandeur s'engage à inscrire à l'acte de vente une servitude de non-construction sur le lot projeté ;

ATTENDU le demandeur fera également inscrire à l'acte de vente que le lot créé ne pourra pas être vendu séparément du lot où sera construit la résidence ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

ATTENDU QUE la demande n'aura pas d'impact sur les propriétaires voisins ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer la demande de dérogation mineure permettant l'émission d'un permis de lotissement pour la création d'un lot non conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer la dérogation mineure permettant l'émission d'un permis de lotissement pour la création d'un lot non conforme.

2019-01-509

FRAIS DE PARCS ET ESPACES VERTS POUR LA DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2018-9016

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2018-9016 vise la création des lots 28B-4 et 28B-5 à partir d'une partie du lot 28B du rang 6 ;

ATTENDU QUE la partie du lot 28B du rang 6 n'est pas un lot distinct et que celui-ci n'a jamais fait l'objet d'un frais pour parcs et espaces verts ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fin de parcs et espaces verts de 7%, soit en terrain (5534,76 m^2), soit en argent pour un montant de 1 659,84 $;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, de demander que les frais de parcs et espaces verts soient acquittés en argent pour un montant de 1 659,84 $.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 18 janvier 2019.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2019

2019-01-510

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 07 minutes.

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030